

CALCUL DE LA RETRAITE

Décote et surcote : ce que coûte ou rapporte un trimestre

Mise à jour : 29 septembre 2026

STATUT DE LA MESURE

RÈGLES EN VIGUEUR au régime général et à l'Agirc-Arrco.

Partir avant d'avoir le nombre de trimestres requis entraîne une décote, alors que travailler au-delà du taux plein ouvre droit à une surcote. Quelques trimestres peuvent modifier durablement le montant de votre pension.

Au régime général

SITUATION	EFFET	À RETENIR
Taux plein	Taux de 50 %	Trimestres requis atteints, ou âge du taux plein automatique (67 ans)
Décote	- 0,625 point de taux par trimestre manquant	Limitée à 20 trimestres : taux minimum de 37,5 %
Surcote	+ 1,25 % de pension par trimestre	Trimestres cotisés après l'âge légal et au-delà du taux plein

- La décote se calcule sur le nombre de trimestres manquants ou sur l'écart avec 67 ans, selon la solution la plus favorable.

À l'Agirc-Arrco

- Sans taux plein au régime de base, des coefficients d'anticipation réduisent la retraite complémentaire, de façon définitive.
- Le malus temporaire de 10 % (coefficient de solidarité) ne s'applique plus aux retraites prenant effet depuis le 1er décembre 2023.
- Le bonus pour départ différé a également été supprimé pour ces départs : il n'existe plus de surcote Agirc-Arrco.

LE CONSEIL CEREP FRANCE

Avant de décider de partir avec une décote, comparez le gain de quelques mois de retraite supplémentaires et la perte définitive sur toute la durée de la retraite. CEREP France chiffre ces scénarios tous régimes confondus.

SOURCE OFFICIELLE - Assurance retraite, « Calcul de la retraite » ; Agirc-Arrco, accord du 5 octobre 2023 sur la fin du coefficient de solidarité.